FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	591
Moto-Club	MC Bouteville
N° d'affiliation	2153
Date	29/04/2018
Lieu	Bouteville
Organisateur technique	David Charbonnier
E-mail	charbo.d@wanadoo.fr
Téléphone	06 12 48 83 35

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Girault Patrice	Licence :	158996
Président du Jury ou Arbitre*	Barraud Francis	Licence :	003006
Membre du Jury	Rouyer Benjamin	Licence :	109509
Membre du Jury	Drapeau Corinne	Licence :	296930
Commissaire technique responsable	Boutroix Lucien	Licence :	004941
Responsable du chronométrage	Team FLC	Licence :	276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : 8h00 - 10h00

Contrôles Techniques : 8h00 - 10h30

Remise des prix : 18h00

Départ : 10h00

Arrivée : 17h00

**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
L1 Open	16	99	Open	58€ 3 tours
L1 Junior	16	- 23	Open	58€ 3 tours
L2 espoirs	16	- 23	Open	58€ 2 Tours
L2 Open	16	99	Open	58€ 2 tours
L2 vétérans	37	46	Open	58€ 2 tours
L2 Super vétérans	47	99	Open	58€ 2 tours
L3 50cc / Open	14 / 16	18 / 99	50cc / Open	45€ 1 tour

EPREUVE FFM N° 591
VISA LMPC N° 06-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-02-18

Engagement :

Site Internet ---- ffm.engage-sport.com

Contact ---------- Le secrétariat

Téléphone ------- 05 49 07 96 29 E-mail -- ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☒ non

Tarif :

Caution :

F.F.M. La Bertranière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE LIGUE MOTOCYCLISTE

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Tah Minh Son**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Girac**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques :

Longueur de la boucle ---------- **70**

Distance journalière ------- **210**

Nombre de Contrôles Horaires-------- **2**

Contrôles de Passage ------ **3**

Nombre de spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX)---------- **1** — Longueur(s) ---------- **5km**
- De type Enduro (en ligne) --------- **1** — Longueur(s) ---------- **5km**
- De type X-Trem ---------- — Longueur(s) ----------

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☒ oui ☐ non

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

Capacité Moto : 300_
(7 par kilomètre maximum)

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **08/02/2017**	Date : 14.02.18	Date : **15/02/2018**
		Numéro : **18/0133**

F.F.M. Ligue Motocycliste Poitou La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 591
VISA LMPC N° 06-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-02-18

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM 591
Moto-Club ..... Bouteville
N° d'affiliation 2153
Lieu ..... Bouteville

Organisateur

Date ---------- 29/04/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	10h00	**Contrôles administratifs**	Toutes	2h00
8h00	10h30	**Contrôles techniques**	Toutes	2h30
10h00	17h00	**1er départ**	Ligue 1	7h00
10h15	15h15		Ligue 2	5h00
10h30	13h30		Ligue 3	3h00
17h30		**Fin de l'épreuve**		
17h45		**Remise des Prix**		
18h00		**Fin**		

F.F.M. La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE LIGUE MOTOCYCLISTE POITOU-CHARENTES

P. Dolw

EPREUVE FFM N° 591
VISA LMPC N° 06-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-02-18

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	**591**
Moto-Club	**MC Bouteville**
N° d'affiliation	**2153**
Date	**29/04/2016**
Lieu	**Bouteville**
Organisateur technique	**David Charbonnier**
E-mail	**charbo.d@wanadoo.fr**
Téléphone	**06 12 48 83 35**

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	Girault Patrice	158996
Président du Jury	Barraud Francis	003006
Membre du Jury	Rouyer Benjamin	109509
Membre du Jury	Drapeau Corinne	296930
Commissaire technique responsable	Boutroix Lucien	004941
Responsable du chronométrage	Team FLC	276503

F.F.M. La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE LIGUE MOTOCYCLISTE

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION: 794204/218 .74

ASSURE: MOTO CLUB BOUTEVILLE

COMPÉTITION : ENDURO DU CHATEAU
LIEU : BOUTEVILLE

CATEGORIE : NATIONALE
N° D'AGRÉMENT : 591

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 29/04/2018** **JUSQU'AU : 29/04/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 2 371.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Franchise : NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, Preneur d'assurance [*signature*]

DTW R-Q 1991

Date 29/01/2018

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance
Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – Nº FR 61311248637
Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr**)**

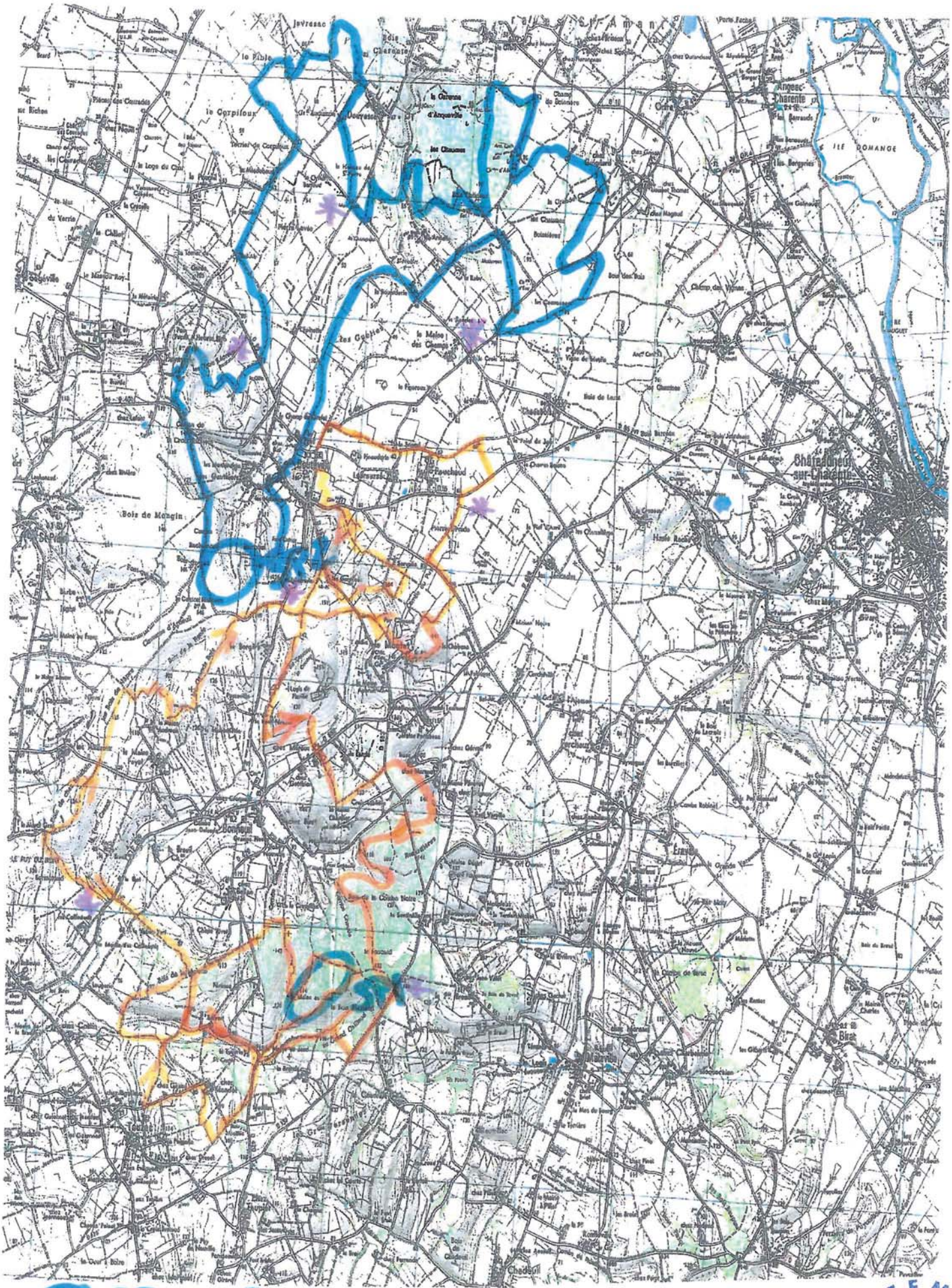

SP1. SP2 : Spéciales

EPREUVE FFM N° Commissaires 591

VISA LMPC N° 06-18

ST-LEGER de la MARTINIERE 13-02-18

F.F.M. La Bertramière N° 13 79500 SAINT-LEGER de la MARTINIERE LIGUE MOTOCYCLISTE POITOU-CHARENTES